

mais cette dépense est la conséquence de l'application contractuelle.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je n'ai rien à ajouter.

**Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR).** Tout le monde l'a encore en mémoire, il y a deux mois, un député retenu – excusez-moi – un détenu réputé dangereux (*rires!*) a été victime d'un tragique accident aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe. Alors, j'ai une question simple et compliquée à la fois: est-ce que nous avons une assurance raisonnable que de tels accidents ne puissent se passer à Bellechasse?

**Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA).** Bei der Rechnung in Bellechasse fällt mir auf, dass einerseits sehr kleine Beträge ausgewiesen werden. Aber dann in der Landwirtschaft redet man von Viehverkäufen, Verkauf von Milchprodukten und dann nur vom Verkauf von landwirtschaftlichen Produkten. Diese beiden Produkte, sowohl viehwirtschaftliche als auch landwirtschaftliche Produkte sind fast in der gleichen Grössenordnung.

Andererseits redet man im Tätigkeitsbericht von Getreide, von Zuckerrüben, Milchleistungen, Alpsaison, Schafe, Schweine, etc. Mir fehlt ein bisschen der Gemüsebau. Ich weiss, dass das Heim Tannenhof eigentlich in Gemüsebau spezialisiert ist.

Da ist absolut nichts in der Rechnung ausgewiesen und für mich ist der Tannenhof nicht nur von der Produktion her doch relevant, auch von der Betreuung her, weil gerade das Gemüse sehr viele Leute beschäftigen kann. Dies eine Bemerkung. Ich möchte vielleicht vom Herr Staatsrat wissen, warum das nicht ausgewiesen wird.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Deux interventions: d'abord, celle du député Geinoz, donc je prends note qu'on peut être député et détenu à la fois, détenu ou député... D'ailleurs, il y a des absents, on peut se poser la question de savoir où ils sont cet après-midi... La question n'a pas été traitée en CFG, je vais donc passer la parole au commissaire.

En ce qui concerne la deuxième remarque, celle de M. Etter, un manque de concordance relevé entre le rapport d'activité et les comptes notamment. Au chapitre des légumes, ce chapitre n'a pas été non plus abordé par la Commission des finances et de gestion. Personnellement, je ne l'ai pas remarqué non plus. Donc là, si M. le Commissaire peut aussi répondre, je vous serai reconnaissant.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** M. le Député Jean-Denis Geinoz demande si un accident dramatique tel qu'il s'est produit il y a quelques mois à Bochuz pourrait aussi survenir à Fribourg. Je ne peux pas l'exclure. On fait tout avec la formation, avec la sécurité mais on ne peut pas donner une garantie absolue. C'est toujours très douloureux quand il y a un suicide ou un «accident» comme ça, on fait tout pour les éviter. Mais, encore une fois, je n'ai pas de garantie. Puisque vous parlez d'assurance, je pense

que c'est une garantie, ce n'est pas une assurance en argent.

Was die Intervention von Herrn Grossrat Ueli Johner betrifft: Effektiv haben Sie Recht. In den «Comptes», in der Rechnung wird der Gemüsebau richtig aufgeführt. Es ist eine Lücke hier im Tätigkeitsbericht, weil Zuckerrüben sind nicht in dem Sinne Gemüse. Ich werde versuchen, das das nächste Jahr zu korrigieren, damit auch das Gemüse seinen Platz erhält.

Sie wissen, dass wir jetzt Spargelzeit haben und das ist ein sehr gutes Verkaufsprodukt in Bellechasse. Wir haben jetzt eine Hektare, wir werden diese Anbaufläche auf drei Hektaren verdreifachen. Ich kann Sie nach «La Sapinière» einladen. Jedermann kann dort Gemüse kaufen. Wirklich, das Gemüse wird nicht vernachlässigt.

Peut-être encore une petite anecdote! On a aussi eu un problème d'abeilles. Il y a eu le vol d'environ 25 colonies d'abeilles dernièrement, qui appartenaient à la Recherche centrale Agroscope Liebefeld-Posieux. Ça, c'est un événement! Cela n'a rien à voir avec les légumes mais c'est un événement triste. Voler des abeilles, c'est un peu le «sommel», je dirais pour l'anecdote...

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

### DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** De façon générale, les rapports qui vont suivre sont d'excellente qualité et je voudrais ici remercier les auteurs et, surtout, féliciter les directeurs de chaque office pour leur excellent travail.

En Commission des finances et de gestion, ces rapports n'ont pas fait l'objet de remarques et je ne voudrais pas prolonger la discussion à leur sujet. Je n'ai pas de remarques en ce qui concerne le point 24.

**Studer Theo (PDC/CVP, LA).** Ich vermisse im Bericht Ausführungen über die Betreibungsämter und über das kantonale Konkursamt. Früher, bis vor zwei Jahren, erfolgten entsprechende Ausführungen im Bericht des Kantonsgerichts. Aber im Bericht des Justizrates figuriert nichts Entsprechendes, weil der Justizrat nicht Aufsichtsbehörde über die Betreibungsämter oder über das Konkursamt ist. Entsprechend müsste der entsprechende Bericht bei den Ausführungen des Tätigkeitsberichts des Staatsrates figurieren. Ich lade den Staatsrat ein, in Zukunft entsprechende Ausführungen vorzubringen. Die Betreibungsämter und das Konkursamt beschäftigen zahlreiche Personen und erfüllen eine wichtige Funktion.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais la réponse à ma question parue aujourd'hui dans «La Liberté» me fait réagir. Cela concerne ce haut gradé de la Police cantonale qui a

échappé à l'éthylomètre. Pas de polémique de ma part! J'ai, M. le Commissaire, aussi fait mes enquêtes personnelles. J'ai aussi entendu des agents de la Police cantonale, leurs réactions. Le compte rendu du Conseil de la magistrature d'aujourd'hui va dans la droite ligne de ce que j'en attendais. «Tout va très bien, M<sup>me</sup> la Marquise...» dans ce milieu. Cela, malgré tout le respect que je vous dois, chère M<sup>me</sup> de Weck!

Ce haut fonctionnaire de notre Police cantonale n'a pas fait l'objet des procédures habituelles en matière de circulation routière. Le plus détestable dans cette affaire, c'est le silence radio du haut commandement de la Police avant que l'affaire ne vienne sur le devant de la scène par des fuites, par les médias, etc. A tout péché miséricorde et j'en suis le premier à en convenir! La faute est humaine, mais lorsque certains privilèges protègent – c'est mon avis personnel, uniquement personnel – certains intouchables, c'est tout un peuple qui est berné. D'ailleurs, la rue a été choquée et tous, toutes, vous l'avez entendu, plus que choqués! Ils sont peu nombreux ceux et celles qui peuvent invoquer une fatigue passagère à 4h du matin et se faire reconduire à leur domicile sans aucun souci! D'autres autorités n'ont pas eu cette chance d'être ainsi préservées, la loi a été appliquée. Pourquoi cette exception couverte par la hiérarchie policière?

Trêve de commentaire, M. le Commissaire, je persiste et signe, il y a bel et bien dans ce cas précis une justice à deux vitesses qui a prévalu. Notre Police cantonale n'a rien à envier à d'autres corps de police. Elle est composée d'une immense majorité d'agents qualifiés et possédant les qualités nécessaires à remplir ces fonctions pas toujours faciles; on l'a vu sur le viaduc de l'autoroute.

Domage! Domage, je répète, qu'au sommet la façon de gérer de tels faits porte un préjudice grave à la fonction et provoque dans la population beaucoup d'interrogations. Je tenais à le dire.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** La première intervention, celle du député Studer: si je vous ai bien compris M. le Député, vous regrettez qu'il n'y ait pas un chapitre suffisant qui traite de l'Office des poursuites et faillites dans le rapport actuel. Je m'imaginais que vous souhaitez qu'à l'avenir on traite de façon plus consistante cet aspect-là; est-ce bien juste? Donc, M. le Commissaire, je vous transmets simplement cette demande du député.

En ce qui concerne la deuxième intervention, celle du député Louis Duc: M. le Député, vous savez que je suis ici le rapporteur de la Commission des finances et de gestion, je dois vous avouer que nous n'avons pas traité des «intouchables» au sein de notre Commission et là aussi je me permets de ne pas intervenir sur votre question ou sur vos remarques. Eh bien! M. le Commissaire, je vous redonne la parole. (*rires!*)

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Herr Grossrat Studer macht auf die Tatsache aufmerksam, dass es keinen Bericht über das Konkurs- und Betreibungsamt gibt. Er lädt mich und den Staatsrat ein, das in Zukunft zu machen. Ich nehme diese Einladung gerne an. Effektiv haben Sie letztes

Jahr schon interveniert. Das Problem, Sie haben es erkannt, kommt von der Tatsache, dass wir früher einen Bericht des Kantonsgerichtes hatten und jetzt, mit der Einführung des «Conseil de Magistrature», mit der Einführung des Justizrates gibt es diesen Bericht nicht mehr. Sie haben da auch zu Recht gesagt, dass es nicht Aufgabe des Justizrates ist.

Es gibt eine doppelte Aufsicht über die Betreibungs- und Konkursämter: Was das Fachliche betrifft, ist es weiterhin das Kantonsgericht, was das Finanziell-Administrative betrifft, ist es der Staatsrat und meine Direktion.

Ich glaube, Sie haben Recht, dass es an meiner Direktion ist und ich werde entsprechende Mandate erteilen, damit nächstes Jahr diese Berichte figurieren.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Louis Duc, vous avez pu lire dans la presse une réponse circonstanciée, très détaillée, de la part du Conseil de la magistrature. Vous avez posé plusieurs questions – si on peut appeler ça des questions, c'est plutôt des affirmations – adressées à moi-même. Je les ai transmises, comme toute question écrite, au Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat les a transmises au Conseil de la magistrature. En effet, depuis l'introduction du Conseil de la magistrature, c'est ce Conseil qui doit répondre à toutes ces questions sur la surveillance de la justice.

M. le Député, je ne peux pas répondre à vos questions dans le sens qu'il y a une séparation du pouvoir. Encore une fois, laissez travailler la justice! Il faut quand même dire que le juge d'instruction a repris le dossier, ensuite il a prononcé un non-lieu. Ce non-lieu a été attaqué par le Ministère public. Le Tribunal cantonal a accepté ce recours et l'a renvoyé à la justice. Donc, on ne peut pas dire que la justice ne fonctionne pas. Maintenant, moi aussi – comme vous – j'attends avec impatience le résultat de cette instruction complémentaire et après le jugement! Il ne faut pas s'acharner déjà maintenant contre la police et dire qu'il y a deux poids et deux mesures, qu'il y a des intouchables; ce n'est simplement pas vrai! Je peux dire aussi qu'en ce qui concerne la police, j'ai plusieurs mesures disciplinaires à prononcer chaque année. On est autant sévère avec la police qu'avec d'autres citoyens.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes 2009

ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS (ECAB)

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un excellent rapport. Je crois qu'il faut remercier les auteurs. Un résumé de ce qui s'est surtout passé à l'ECAB durant cette année 2009, vous le trouvez à la page 29, avec – on en a déjà parlé cet après-midi – cette grêle du 23 juillet 2009 qui a quand même chamboulé les comptes et qui a causé, on peut le dire, un plan de relance économique du canton de Fribourg.